



2025

CONCOURS EXTERNE DE JARDINIER DU SÉNAT

6 POSTES OUVERTS

avec possibilité pour le jury d'établir **une liste complémentaire**¹

CALENDRIER INDICATIF DU CONCOURS

Inscriptions en ligne	du mercredi 18 décembre 2024 au vendredi 14 février 2025
Épreuves d'admissibilité	lundi 31 mars 2025
Épreuves pratiques	vendredi 16 mai 2025
Épreuve sportive	lundi 19 mai 2025
Épreuves orales d'admission	les mardi 24 et mercredi 25 juin (oraux techniques) et les jeudi 26 et vendredi 27 juin 2025 (entretiens)
Prises de fonctions prévues	échelonnées, à compter du 1^{er} septembre 2025

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR CONCOURIR

- Être âgé(e) de plus de 18 ans au 1^{er} janvier 2024
- Posséder, à la date de clôture des inscriptions, la nationalité française ou la nationalité d'un autre État membre de l'Union européenne³
- Jouir de ses droits civiques
- Présenter un bulletin n° 2 du casier judiciaire – ou équivalent pour les candidats non français – ne comportant pas de mention incompatible avec l'exercice des fonctions postulées
- Se trouver en position régulière au regard des obligations de service national
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions de jardinier

Les candidats en situation de **handicap** peuvent bénéficier d'un ou plusieurs aménagements d'épreuves, à leur demande et après avis du médecin d'aptitude du Sénat.

¹ Liste complémentaire comportant les noms des candidats qui seraient déclarés aptes à occuper un poste de jardinier dans le cas de vacances se produisant dans le cadre d'emplois dans les deux années suivant l'établissement de ladite liste.

² Ou justifier de qualifications au moins équivalentes attestées par un diplôme ou un autre titre de formation délivré en France, dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE), par tout autre diplôme ou titre sanctionnant une formation ou toute attestation prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle d'études, au moins équivalents à celui sanctionné par le diplôme requis ou par son expérience professionnelle.

³ Ou partie à l'accord sur l'EEE ou de la Confédération suisse, de la principauté d'Andorre ou de la principauté de Monaco.

NATURE DES ÉPREUVES

	Durée	Coefficient
ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ		
Compréhension de texte <i>Les candidats doivent répondre à des questions sur, ou en lien avec, le texte qui leur est proposé. Cette épreuve a pour objet d'apprécier la capacité de compréhension et la qualité d'expression écrite des candidats.</i>	1 heure 30	1
Questionnaire à choix multiples horticole technique <i>Les candidats doivent répondre à un questionnaire thématique comprenant deux parties. La première porte sur des sujets horticoles et mathématiques. La seconde porte <u>au choix</u> :</i> - soit sur l'aménagement des espaces verts ; - soit sur la production végétale.	1 heure 30	3
Identification des végétaux <i>Les candidats doivent identifier des végétaux d'ornement de plein air utilisés en région parisienne ou des végétaux de serre.</i>	45 minutes	3
ÉPREUVES D'ADMISSION		
Épreuve d'exercices physiques <i>L'épreuve d'exercices physiques porte sur les trois disciplines suivantes : port de charge lourde, lancer du poids et course de demi fond. Les modalités et le barème de notation de cette épreuve sont précisés dans la brochure du concours.</i>		1 - seuls les points excédant la note de 10 sur 20 sont pris en compte
Travaux courants <i>Les candidats doivent, à l'aide du matériel (mis à leur disposition) en usage dans la profession :</i> - réaliser un petit chantier d'espaces verts ; - réaliser des travaux de serre. <i>Pour cette épreuve, les candidats doivent se munir de leur propre tenue de travail et de leurs chaussures de sécurité.</i>	3 heures	3
Entretien technique <i>Cette épreuve vise à évaluer, outre la qualité d'expression, les connaissances techniques des candidats en horticulture générale, travaux paysagers, entretien d'espaces verts et production florale sous serre :</i> - constitution et propriété des sols, amendements et engrais, composts ; - multiplication des végétaux, opérations culturales (travail du sol, plantations, tailles, arrosages, tontes, etc.) ; - ennemis des cultures, traitements phytosanitaires et protection biologique intégrée ; - établissement d'éléments de jardin (plantations d'alignements, création et restauration de pelouses, de massifs d'arbustes et de fleurs, etc.) ; - production de végétaux sous serre. <i>Après avoir exposé en 5 minutes une réponse au sujet établi par le jury, le candidat doit répondre à des questions pouvant porter sur le sujet, ainsi que sur l'ensemble des matières du programme.</i>	15 minutes de préparation et 15 minutes d'interrogation	2
Entretien libre avec le jury <i>Cette épreuve consiste en une conversation libre avec le jury, ne demandant pas de connaissances particulières, et permettant d'apprécier la motivation et l'adéquation des candidats à l'emploi de jardinier. Pour cette épreuve, le jury dispose d'une fiche individuelle de renseignements, préalablement remplie par les candidats et ne faisant l'objet d'aucune notation. Un inventaire de personnalité, non noté, est en outre renseigné par les candidats et porté à la connaissance du jury avant l'entretien.</i>	20 minutes	5

Pour toute information, contactez-nous !

Direction des Ressources humaines et de la Formation du Sénat

concours-jardinier2025@senat.fr

01.42.34.20.89

15 rue de Vaugirard 75291 Paris cedex 06

SCANNEZ
POUR EN SAVOIR PLUS !



Plus d'informations
www.senat.fr/emploi

